

**ARRETE PORTANT TABLEAU(X) ANNUEL(S)
D'AVANCEMENT DE GRADE**

REÇU le
27 MAI 2024

Rép: -----

Le Président du CCAS de PLEUMARTIN,
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,
Vu la délibération en date du 19/01/2016 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial en date du 22/05/2015,
Vu l'arrêté en date du 03/05/2021 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 01/01/2021 pour une durée de 6 ans,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	Isabelle GIRAULT	F	Adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ième} classe	Néant	26/04/2024

Part respective des femmes et des hommes

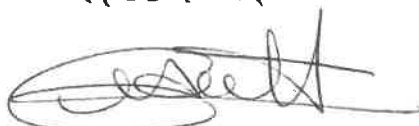
Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à PLEUMARTIN le 24 mai 2024,
P/ le Président du CCAS,

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Notifié à l'intéressé(e) le 24/05/24




La Vice-présidente
Sylvie DEGENNE